

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-74-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise TPC, domiciliée 160 Rue de Sauxmarais, 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN, dans le cadre de travaux sur les tampons dans plusieurs rues de Barfleur,

Vu la nécessité de réglementer la circulation Rue de la Cité, Rue Varengue et Rue Saint Thomas Becket,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, le lundi 30 novembre et le mardi 1^{er} décembre 2020, en fonction de l'avancée des travaux, la circulation sera :

- interdite dans la Rue de la Cité,
- interdite dans la Rue Varengue et la Rue des Fours,
- sur chaussée rétrécie à l'intersection de la Rue Saint Thomas Becket et de la Rue Varengue.

Article 2 : Les travaux seront signalés par l'entreprise et les employés municipaux.

Article 3 : Le Maire et ses Adjointes, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 27 novembre 2020

Pour le Maire
L'adjointe par délégation
Christiane TINCELIN

